

## Impôts : la directrice défend la future carte

**Alors que des maires s'élèvent contre la fusion des trésoreries sur le territoire, la direction départementale des finances publiques tient à désamorcer leur colère.**

Dans un courrier adressé à notre rédaction, Véronique Gabelle, la Directrice départementale des finances publiques des Deux-Sèvres, tient à réagir à l'article paru dans notre édition du 22 juillet dernier et faisant état de la colère de plusieurs élus de Gâtine-Autize à l'annonce de la fermeture programmée de la trésorerie de Coulonges au deuxième semestre 2020. « La réunion de lundi 15 juillet s'inscrivait dans la démarche de concertation souhaitée par le ministre : elle avait pour objectifs, comme l'ensemble des réunions organisées dans ce cadre, de présenter le projet global départemental et de recueillir les observations des élus avant toute décision », indique, en préambule, cette dernière. « S'agissant du calendrier, aucune date n'est arrêtée : j'ai indiqué que le lancement des réformes du secteur



Véronique Gabelle.

Archives CO

public local ne débiterait pas avant le second semestre 2020, mais je n'ai pas dit que cette opération particulière – concernant le territoire de Gâtine-Autize – serait réalisée à cette date. La réforme se mettra en place progressivement », assure Véronique Gabelle.

**« Offrir les prestations attendues »**

« Les travaux de gestion qui seraient transférés sur Saint-Maixent ne né-

cessitent pas, en tant que tels, de contacts physiques au quotidien avec les collectivités locales – a contrario, les relations par téléphone ou messagerie seront maintenues - et n'impliquent aucun contact direct avec les particuliers », poursuit la responsable. « Enfin, les accueils de proximité mis en place dans les points de contacts permettront d'offrir les prestations attendues des usagers, tant sur l'accompagnement numérique que sur la délivrance d'informations personnalisées, avec des prises de rendez-vous. Les élus rencontrés ont fait dans ce cadre des propositions qui seront examinées avec toute l'attention nécessaire. »

Pas sûr que ces éléments calment la grogne des maires. Outre la perte programmée d'un service public, les élus s'indignent également des frais engagés par les communes en 2006 pour construire ladite trésorerie. « Jusqu'en 2024, nous allons rembourser un emprunt qui, non compensé par les loyers, sera une charge financière pour les communes. » Et sur ce point, aucune réponse n'est apportée.

J79DC